



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 10 novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le jeudi 27 octobre 2022, s'est réuni à La Chapelle Blanche – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 47

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN			X
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE		B. SANTAIS	X
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE		JJ BAZIN	X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

165-2022 : CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ETUDE DE PREFIGURATION D'UN SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS SUR LE BASSIN DE VIE DE LA CLUSE DE CHAMBERY

Rapporteur : Franck VILLAND

Dans la poursuite des réflexions visant à structurer les offres de mobilité alternatives à la voiture individuelle autour de l'agglomération chambérienne (covoiturage, desserte ferroviaire cadencée...), les EPCI de Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie s'associent pour lancer une étude de préfiguration d'un syndicat mixte de transports, selon la dénomination prévue par la loi SRU.

L'étude définira les conditions et les étapes de mise en place d'un syndicat mixte SRU dans ses composantes techniques, juridiques et financières.

Elle sera réalisée en deux phases : phases 1 « diagnostic » et phase 2 « recueil des attentes des membres ». Les propositions relatives à la structuration d'un syndicat mixte SRU (blocs de compétences obligatoires et optionnelles) feront l'objet de plusieurs scénarii détaillés qui serviront de base à la décision des élus.

Le Département de la Savoie sera intégré à l'étude de structuration de ce syndicat. La Région Auvergne Rhône-Alpes et le Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard seront associés au comité de pilotage pour être informés de l'évolution des réflexions.

Les instances décisionnelles de pilotage de cette opération sont organisées autour :

- D'un comité technique.
- D'un comité de pilotage, composé de chacun des Présidents des EPCI ou de leur représentant.

La maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par Grand Chambéry.

Le coût total de l'étude est estimé à 50 000 €HT.

Les cocontractants s'engagent à participer au financement de l'opération selon la clé de répartition suivante :

- 1/3 de l'étude financée par le CD73
- 2/3 financée par les trois EPCI au prorata de leur population respective

	Montant estimé en Euros courants HT (hors missions complémentaires éventuelles)	Pourcentage de participation (pour décision)
CA Grand Chambéry	18 248	36%
CA Grand Lac	10 261	21%
CC Coeur de Savoie	4 991	10%
Département de la Savoie	16 500	33%
TOTAL	50 000 € HT	100 %

Grand Chambéry sollicitera la participation financière de chaque partenaire signataire de la convention sur justification de la réalisation du projet conformément aux caractéristiques visées dans le cahier des charges techniques, et selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 25% à fin 2022 sur présentation d'une attestation d'avancement ;
- Le solde de 75 % au 1^{er} trimestre 2023 sur présentation d'un récapitulatif des dépenses effectuées et visées par le comptable public ainsi que d'une copie des factures correspondantes.

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

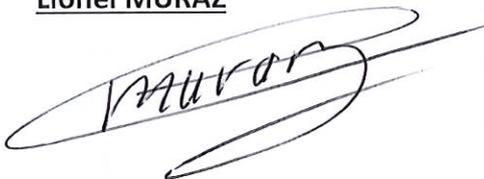
- **APPROUVE** l'engagement de la communauté de communes dans l'étude de préfiguration d'un syndicat mixte des transports associant les EPCI de Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie ainsi que le Département de la Savoie ;
- **APPROUVE** les termes du projet de convention et notamment son plan de financement ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de financement et toutes pièces nécessaires à son exécution ;
- **DIT** que les crédits nécessaires figurent au budget.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

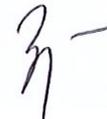
**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance

Lionel MURAZ



La Présidente,



Béatrice SANTAÏS

